



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43)

Date de publication:
20.11.2024 Bulletin 2024/47

(51)

Classification Internationale des Brevets (IPC):
B68C 1/12 (2006.01)

(21)

Numéro de dépôt: 24158919.1

(52)

Classification Coopérative des Brevets (CPC):
B68C 1/12

(22)

Date de dépôt: 21.02.2024

(84)

Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL
NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA
Etats de validation désignés:
GE KH MA MD TN

(71)

Demandeur: Dome Belgique Srl
1320 Beauvechain (BE)

(72)

Inventeur: CADJI, Anne-Laure
1320 Beauvechain (BE)

(74)

Mandataire: Kirkpatrick
Avenue Wolfers, 32
1310 La Hulpe (BE)

(30)

Priorité: 17.05.2023 BE 202305407

(54)

TAPIS DE SELLE

(57)

L'invention concerne un tapis de selle (1) comprenant au moins deux parties : une partie supérieure (2) et une doublure (3). Ces deux parties sont détachables grâce à des moyens d'attache réversible (4). La partie supérieure comprend une couche externe (2A) en tissu anti-poils et une couche amortissante (2B) et la doublure comprend un textile absorbant l'humidité. La dou-

blure, destinée à absorber la transpiration, peut être lavée à une fréquence plus élevée que la partie supérieure, généralement plus épaisse et plus encombrante dans une machine à laver. Ceci est d'autant plus pratique que, la partie supérieure ayant une surface anti-poils, se salit beaucoup moins rapidement.

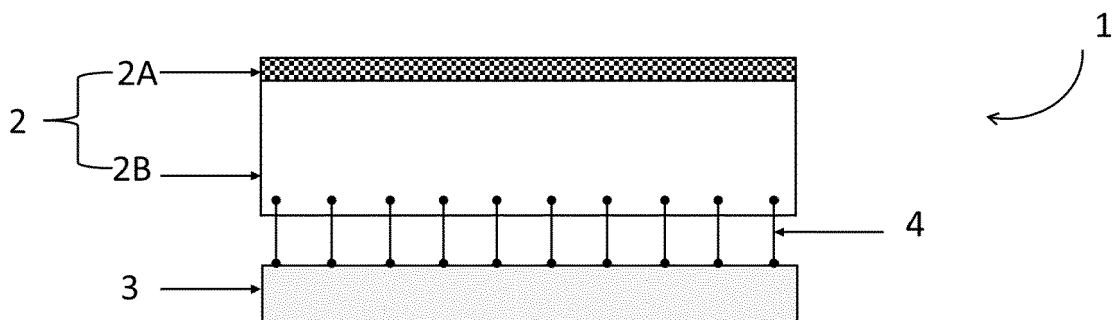


FIG. 1

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine équitation et plus particulièrement les tapis de selle, couvertures et couvres-reins.

[0002] L'équitation implique l'utilisation d'une selle sous laquelle est généralement inséré un tapis de selle, afin de maintenir la selle sur la monture et de protéger le dos de l'animal. Le tapis de selle comprend classiquement une couche épaisse (par exemple entre 1mm et 1 cm) en matériau amortissant. Cette couche est recouverte d'un tissu fin assurant l'esthétique du tapis, des motifs « matelassé » sont souvent cousus pour solidariser ce tissu à la couche de rembourrage amortissant. Un tapis de selle est généralement conçu avec des matériaux respirants, absorbants et doux afin de protéger le dos du cheval des frottements et de l'humidité. Etant régulièrement au contact de l'animal, le tapis de selle se salit à cause de la transpiration, la poussière et des poils.

[0003] Lors d'une activité physique l'animal produit beaucoup de chaleur et donc transpire afin de maintenir sa température corporelle. Le tapis de selle permet d'absorber la transpiration. Le tapis de selle permet également d'harmoniser les pressions exercées par la selle sur le dos de l'animal et d'éviter les frottements qui pourraient blesser l'animal.

[0004] Lorsque les chevaux perdent leurs poils, notamment lors de leur mue saisonnière l'accumulation de poils de cheval sur les tapis de selle est un problème courant pour les cavaliers/cavalières. En effet, les poils ont tendance à s'accumuler sur les tapis de selle, encore plus lorsqu'il y a de la transpiration, pouvant causer une gêne pour le cheval lorsqu'il est monté et rendant le nettoyage du tapis plus difficile.

[0005] Les poils collés au tapis de selle doivent être éliminés avec une brosse avant de passer au lavage. Cependant cette étape de brossage est souvent longue, rébarbative et n'est pas efficace, des poils peuvent persister jusqu'au lavage et encrassent la machine. De plus, un tapis qui n'est que partiellement débarrassé des poils nécessite un cycle de lavage plus long (pré-lavage, avec une plus grande consommation d'eau)

[0006] Aussi, les solutions actuelles à ce problème impliquent souvent des méthodes de nettoyage compliquées ou l'utilisation de produits chimiques potentiellement nocifs.

[0007] Or un entretien régulier du tapis de selle permet de préserver la longévité du matériel et la santé de la peau de la monture et son confort.

[0008] La demanderesse a donc jugé nécessaire d'améliorer la conception d'un tapis de selle pour en faciliter l'entretien.

Résumé de l'invention

[0009] A cet effet, l'invention concerne un tapis de selle comprenant au moins :

- une partie supérieure comprenant une couche externe anti-poils et une couche amortissante ;
- une doublure comprenant un textile absorbant l'humidité; et
- des moyens d'attache réversible de la partie supérieure à la doublure agencés en correspondance sur la partie supérieure et sur la doublure.

[0010] L'invention est donc un tapis de selle d'équitation en deux couches détachables. La doublure, qui est la couche inférieure destinée à absorber la transpiration et de préférence sans retenir les poils, peut ainsi être facilement débarrassée de ces poils et lavée à une fréquence plus élevée que la partie supérieure. Il convient de noter également que cette doublure, plus fine que la partie supérieure, sèche plus rapidement qu'un tapis de selle traditionnel qui, de plus, est plus épais et plus encombrant dans une machine à laver. Ceci est d'autant plus pratique que, la partie supérieure ayant également une surface anti-poils, se salit beaucoup moins rapidement.

[0011] La partie supérieure est la partie du tapis qui est en contact avec la selle. Ses propriétés premières sont d'être résistante et anti-poils

[0012] La couche externe de la partie supérieure est la partie qui est en contact avec l'environnement extérieur et la selle et qui n'est pas en contact avec le dos du cheval. Cette couche externe visible est exposée à l'environnement extérieur et notamment la saleté, la poussière et les poils.

[0013] La couche amortissante ou couche confort de l'invention est une couche amortissante classique utilisée par l'homme du métier dans les tapis de selle. Elle est typiquement située entre la couche supérieure externe et la doublure; sa finalité est de procurer du confort pour le dos du cheval. Il peut par exemple s'agir de molleton, d'un non-tissé, d'un tissu ou d'un tricot 3D, d'une mousse, d'un insert en gel, etc...

[0014] La couche externe anti-poils recouvre de préférence la totalité de la couche amortissante.

[0015] La couche externe anti-poils et la couche amortissante sont assemblées de façon irréversible. Elles sont par exemple cousues ensemble. Un galon peut éventuellement être ajouté sur le pourtour du tapis de selle pour renforcer l'adhésion des deux couches et cacher le bord des couches afin d'éviter l'effilochement du tissu.

[0016] L'autre face de la couche amortissante (la partie faisant face à avec la doublure) peut avantageusement également être recouverte d'une ou plusieurs autres couches ayant des fonctions spécifiques. Il peut s'agir d'une simple couche de protection de la couche amortissante, par exemple un tissu, ayant éventuellement une fonction également esthétique. Il peut également ou alternativement s'agir d'une couche perméable à l'air mais pas à l'humidité afin d'éviter que la transpiration absorbée par la doublure ne se transmettre à la couche amortissante, qui peut également être un tissu. Il peut aussi s'agir d'une couche conférant des propriétés anti-dérapantes à la

partie supérieure, vis-à-vis de la doublure.

[0017] La doublure comprend un textile absorbant l'humidité. Il doit néanmoins pouvoir sécher rapidement. La fonction de la doublure est d'absorber la transpiration de l'animal durant l'effort. Le textile absorbant l'humidité est donc de préférence d'un tissu hydrophile, i.e. un tissu fabriqué majoritairement avec des fibres hydrophiles. Il peut par exemple s'agir de fibres naturelles comme du coton, du lin, du chanvre, ou de fibres synthétiques ou semi-synthétiques comme du polyester, du nylon, de la polyamide, ou de la viscose, ou un mélange de fibres comme le polycoton.

[0018] De préférence, la doublure est fabriquée dans un matériau doux et confortable afin d'éviter les frottements et les irritations de la peau du cheval. Elle est également respirante pour éviter l'accumulation de chaleur et d'humidité au niveau de la peau de l'animal.

[0019] De préférence, la doublure a également des propriétés anti-pois.

[0020] Il est important qu'elle soit également dans un tissu sur lequel le poil ne s'accroche pas et suffisamment fine pour sécher rapidement. Elle est également résistante aux lavages successifs.

[0021] La partie supérieure est assemblée à la doublure de manière amovible à l'aide de moyens d'attache réversible. Les moyens d'attache réversible entre la partie supérieure et la doublure sont des systèmes de fixation pouvant être utilisés pour attacher deux objets ensemble de manière temporaire, comme par exemple, un bouton pression, un bouton et une boutonnière, une fermeture à boucles et à crochets, une attache velcro®, des aimants, une fermeture ou attache à glissière. Ces systèmes sont communément utilisés pour permettre un ajustement rapide et facile. Ils permettent également de faciliter le remplacement de parties endommagées ou usées. Ces moyens sont bien connus de l'homme du métier.

[0022] Les moyens d'attache sont agencés en correspondance sur la partie supérieure et sur la doublure, c'est-à-dire que lorsqu'ils sont associés, la partie supérieure recouvre la doublure pour former le tapis de selle. Les deux éléments ont une forme classique de tapis de selle d'équitation.

[0023] Les moyens d'attache sont de préférence agencés ou disposés sur le pourtour de la partie supérieure et de la doublure mais pourraient également être disposés différemment. Il est avantageux que ces moyens d'attache ne soient pas disposés là où la selle sera posée, de façon à ne pas créer de points de gêne pour l'animal. Par exemple, des boutons pressions sont positionnés sur le pourtour des deux couches, au niveau des galons, à distance régulière. Selon un autre exemple, une fermeture à glissière est agencée sur le tour ou une partie du tour du tapis de selle. Enfin, un autre exemple, pourrait être un système de bandes adhésives positionnées sur l'ensemble ou une partie de la surface de la doublure.

[0024] Un aspect essentiel de l'invention est que la par-

tie supérieure du tapis de selle ne puisse pas accumuler des poils à sa surface, ni la doublure. Ceci est particulièrement important lors des périodes de mue après l'été et post-hivernal ou, beaucoup de poils sont émis de l'animal et se dispersent dans son environnement proche et sur son équipement et celui de son/sa cavalier/ère, notamment durant les soins comme le brossage mais pas seulement.

[0025] Selon l'invention, la couche externe anti-pois et/ou la doublure est un tissu ne favorisant pas l'adhérence des poils à sa surface.

[0026] Cette surface peut être constituée de différents matériaux, tels que le coton, le polyester, le nylon ou les matières synthétiques.

[0027] Les propriétés anti-pois d'un tissu sont obtenues grâce à une ou plusieurs caractéristiques particulières. Par exemple, un tissu anti-pois comprend de préférence des fibres hydrophiles. Les fibres hydrophiles sont des fibres ayant une affinité avec l'eau et qui ont la capacité de retenir et d'absorber l'eau. Cette propriété peut être utile pour empêcher la rétention des poils d'animaux sur les tapis ou surfaces car les poils ont tendance à être en grande partie hydrophobes.

[0028] Les fibres hydrophiles sont connues de l'homme du métier et sont utilisées dans l'industrie textile, notamment la fabrication de tissus pour les vêtements de sport, les couches pour bébés et les lingettes ou encore les serviettes hygiéniques. Les fibres hydrophiles peuvent être intrinsèquement hydrophiles ou avoir été traitées chimiquement ou physiquement, comme par exemple par imprégnation avec des substances hydrophiles, traitement à la vapeur ou exposition à des plasmas.

[0029] Les fibres hydrophiles utiles pour l'invention sont par exemple des fibres de polyamide, des fibres hydrophiles de polyester, des microfibres, du lin, du coton, de la soie, etc....

[0030] Par exemple, le tissu anti-pois a un grammage par unité de surface compris entre 70 et 300 g/m², de préférence entre 80 et 250 g/m², de préférence entre 100 et 200 g/m².

[0031] Par exemple, le tissu anti-pois est un tissu tissé au maillage serré. Le nombre de fils par cm² est mesuré selon la norme ASTM-D3775 et est de préférence d'au moins 30 fils par cm², de préférence au moins 50 fils par cm², de préférence encore d'au moins 70 fils par cm². La densité de la maille dépend du nombre de fils par unité de surface et est ajustée pour répondre à des exigences spécifiques de résistance, de flexibilité ou de texture. Le tissu doit toutefois rester respirant, et ne pas être trop serré.

[0032] Par exemple, le tissu anti-pois est un tissu dont le titre moyen des fibres est inférieur à 40 dtex, de préférence inférieur à 30 dtex, de préférence encore inférieur à 10 dtex.

[0033] Des moyens anti-dérapants peuvent être insérés entre la partie supérieure et la doublure. Ces moyens peuvent être solidaire de la partie supérieure, de la doublure ou totalement indépendante. Ils s'étendent sur tout

ou partie de la surface du tapis de selle.

[0034] Les moyens antidérapants permettent d'augmenter le coefficient de friction et donc de réduire les possibilités de glissement de la partie supérieure par rapport à la doublure. Ils empêchent la formation de plis au niveau de la doublure qui pourraient être inconfortables voire blesser le dos du cheval. Ils comprennent par exemple un matériau ayant des propriétés antidérapantes, tel que le silicone, le latex, le caoutchouc ou tout autre matériau susceptible d'augmenter le coefficient de friction.

[0035] Les moyens antidérapants peuvent être une couche de textile sur lequel sont imprimées en matériau antidérapant des rainures, des motifs (par exemple des pointillés), des textures, ou un revêtement spécifique. Il peut alternativement s'agir d'un canevas en fibres antidérapantes (rendues antidérapantes par revêtement), d'un maillage antidérapant.

[0036] Alternativement, les moyens antidérapants peuvent être des inserts en Velcro®.

[0037] La partie supérieure du tapis de selle est de préférence perméable à l'air. La perméabilité à l'air est déterminée par la quantité d'air qui peut passer à travers le tissu dans une unité de temps et d'une unité de surface, sous une certaine pression. Elle peut être influencée par la densité, la porosité, l'épaisseur et la structure du tissu. La mesure de la perméabilité à l'air est souvent réalisée conformément à des normes de test spécifiques, telles que la norme ASTM D737.

[0038] Avantageusement, la doublure comprend plusieurs couches, dont au moins une couche d'un textile absorbant l'humidité. Elle peut comprendre par exemple une couche supplémentaire de matériau ou de tissu ajoutée pour renforcer, protéger ou améliorer les propriétés de la doublure, par exemple pour envelopper le textile absorbant l'humidité pour améliorer la résistance à l'usure, offrir un amorti supplémentaire, ou protéger contre les frottements ou les irritations.

[0039] Préférentiellement, le tapis de selle selon l'invention aide à organiser des lavages moins contraignant en proposant un set de rechange d'au moins une de partie. A cet effet, l'invention concerne également un kit de tapis de selle comprenant :

- une partie supérieure comprenant une couche externe en tissu anti-pois et une couche amortissante ;
- plusieurs doublures comprenant chacune un textile absorbant l'humidité ; et
- des moyens d'attache réversible de la partie supérieure aux doublures, agencés en correspondance sur la partie supérieure et chaque doublure, les doublures étant interchangeables.

[0040] L'invention sera mieux comprise par la description suivante de plusieurs exemples, en se référant aux figures selon lesquelles :

La figure 1 est un schéma général en coupe d'un tapis de selle selon l'invention.

La figure 2 illustre une variante du tapis de selle de la figure 1.

la figure 3 est un schéma d'un tapis de selle alternatif muni d'une couche antidérapante entre les parties supérieure et inférieure.

La figure 4 illustre un autre tapis de selle selon l'invention.

La figure 5 est un schéma d'un autre tapis de selle selon l'invention.

[0041] Les différentes caractéristiques éventuellement illustrées séparément dans les exemples ci-dessous peuvent être combinées entre elles, en fonction des besoins et des degrés de finition que l'homme du métier souhaite apporter au tapis de selle de l'invention.

[0042] En référence à la figure 1, un tapis de selle 1 selon l'invention est constitué de deux parties distinctes : une partie supérieure 2 et une doublure 3 liées entre elles par des moyens d'attache réversible 4.

[0043] La partie supérieure 2 comprend deux couches superposées : une couche externe en tissu anti-pois 2A, qui est destinée à être en contact avec la selle et qui est par exemple un tissu en polyamide et une couche amortissante 2B, assemblées de manière permanente, par exemple cousues ensemble et/ou collées ou soudées.

[0044] La doublure 3 du tapis de selle 1 est par exemple un textile en fibres naturelles telles que du coton. Plusieurs couches de ce textile peuvent être superposées pour en augmenter l'épaisseur, ou il s'agit d'une couche avec une structure tridimensionnelle, comme par exemple une structure en nid d'abeille. La doublure permet d'absorber l'humidité et d'évacuer la transpiration de l'animal lors de l'effort. Optionnellement, la doublure 3 peut comprendre une couche de protection ou enveloppe 5 (cf Fig. 2) en textile, par exemple collée ou cousue à la doublure, afin d'offrir une protection supplémentaire contre l'usure et les déchirures, tout en offrant une surface douce et confortable pour le cheval.

[0045] La partie supérieure 2 et la doublure 3 sont assemblées à l'aide de moyens d'attaches réversibles 4, tels que des boutons pression, des attaches en velcro® ou des fermetures à glissière. Par exemple, des boutons pression sont répartis sur le pourtour de la couche supérieure et de la doublure, en vis-à-vis. Cela permet de fixer la partie supérieure 2 à la doublure 3 de manière solide, tout en permettant une séparation facile pour laver séparément les deux parties du tapis de selle 1, ou de remplacer la partie supérieure 2 ou la doublure en cas d'usure ou de changement de style. On entend par « de manière solide », une fixation supportant les éventuelles forces générées pendant l'effort de l'animal entre la partie supérieure 2 et la doublure 3 permettant ainsi de garantir la sécurité du cavalier/de la cavalière.

[0046] Le tapis de selle de l'invention peut également comprendre des moyens antidérapants entre la partie supérieure et la doublure. Les moyens antidérapants permettent ainsi de réduire les risques de glissement de la partie supérieure par rapport à la doublure et aussi em-

pêche la formation de plis au niveau de la doublure qui pourraient être inconfortables voire blesser le dos du cheval (Figure 3 à 5).

[0047] En référence à la figure 3, un tapis de selle 11 selon l'invention est constitué de deux parties distinctes : une partie supérieure 12, comprenant une couche externe en tissu anti-pois 12A et une couche amortissante 12B, et une doublure 13 liées entre elles par des moyens d'attache réversible 14.

[0048] Le tapis de selle 11 comprend des moyens antidérapants 15, représentés par une couche totalement indépendante de la partie supérieure 12 et de la doublure 13. Il peut par exemple s'agir d'un patch en silicone ou en caoutchouc, qui ne recouvre que partiellement la surface du tapis de selle, et qui ne recouvre notamment pas les moyens d'attache.

[0049] Alternativement, en référence à la figure 4, un tapis de selle 21 est constitué de d'une partie supérieure 22 (comportant une couche externe en tissu anti-pois 22A et une couche amortissante 22B) et une doublure 23 liées entre elles par des moyens d'attache réversible 24, par exemple des boutons pression. Des moyens antidérapants 25 sont ici fixés de manière permanente à la partie supérieure 22. Il peut par s'agir d'une couche de textile sur laquelle est imprimée en matériau antidérapant des pointillés. Il pourrait également s'agir d'une couche textile sur la surface de laquelle un revêtement spécifique antidérapant est appliqué ou encore d'un maillage antidérapant.

[0050] Alternativement, en référence à la figure 5, un tapis de selle 31 est constitué d'une partie supérieure 32 et une doublure 33 liées entre elles par des moyens d'attache réversible 34. Les moyens antidérapants 35 sont ici fixés de manière permanente à la doublure 33, réduisant les risques de glissement de la partie supérieure 32 par rapport à la doublure 33.

[0051] Pour utiliser le tapis de selle de l'invention, le cavalier prend une partie supérieure et une doublure et les assemble à l'aide des moyens d'attache réversible puis place l'ensemble sur le dos du cheval avec la doublure en contact direct avec l'animal. Il peut ensuite placer la selle sur le tapis de selle et la sangler au cheval.

[0052] Après être monté à cheval, le cavalier retire la selle puis le tapis de selle, et. il détache la doublure de la partie supérieure grâce aux moyens d'attache réversible.

[0053] Après utilisation, la doublure, qui a absorbé la transpiration du cheval et sur laquelle se sont déposés des poils doit être secouée. Les poils tombent facilement surtout si l'on attend que la doublure sèche. Elle peut ensuite être lavée, soit à la main ou en machine selon les instructions de lavage dudit produit. La doublure, peut être lavée à une fréquence plus élevée que la partie supérieure, généralement plus épaisse et plus encombrante dans une machine à laver.

[0054] Lorsque la partie supérieure est sale, il est possible de la broser pour enlever la saleté et certains poils persistants. La partie supérieure, grâce à sa couche anti-

poils, se salit beaucoup moins rapidement et ne nécessite pas d'être lavée après chaque utilisation.

[0055] Le kit d'utilisation selon l'invention permet alors, d'utiliser une doublure de rechange lorsque celle utilisée est sale ou au nettoyage. Ainsi, le cavalier/la cavalière n'est pas dépendant des étapes de lavage et de séchage du tapis de selle. Le kit selon l'invention permet ainsi d'éviter d'avoir plusieurs tapis de selle encombrants à alterner et à laver régulièrement. Cela permet un gain de temps pour le cavalier/la cavalière, une diminution des lavages et donc une économie d'eau, et des coûts d'achat et d'entretien de plusieurs tapis de selle.

15 Revendications

1. Tapis de selle comprenant au moins :

- une partie supérieure comprenant une couche externe anti-pois et une couche amortissante ;
- une doublure comprenant un textile absorbant l'humidité; et
- des moyens d'attache réversible de la partie supérieure à la doublure agencés en correspondance sur la partie supérieure et sur la doublure.

2. Tapis de selle selon la revendication 1, dans lequel la couche externe anti-pois et/ou la doublure est un tissu comprenant des fibres hydrophiles.

3. Tapis de selle selon l'une des revendications 1 et 2, dans lequel la couche externe anti-pois et/ou la doublure est un tissu dont la masse par unité de surface est comprise entre 70 et 300 g/m².

4. Tapis de selle selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel la couche externe anti-pois et/ou la doublure est un tissu dont le nombre de fils par cm² mesuré selon la norme ASTM-D3775 et est au moins 30 fils par cm².

5. Tapis de selle selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel la couche externe anti-pois et/ou la doublure est un tissu dont le titre moyen des fibres est inférieur à 40 dtex.

6. Tapis de selle selon l'une des revendications 1 à 5 comprenant en outre des moyens antidérapants insérés entre la partie supérieure et la doublure.

7. Tapis de selle selon la revendication 6, dans lequel les moyens antidérapants sont une couche textile apparente de la partie supérieure ou de la doublure, sur laquelle sont imprimés des motifs en matériau antidérapant, ou un maillage antidérapant.

8. Tapis de selle selon l'une des revendications 6 et 7, dans lequel les moyens antidérapants sont associés

à la partie supérieure ou à la doublure.

9. Tapis de selle selon l'une des revendication 1 à 8, dans lequel des moyens d'attache amovible sont compris dans la liste constitué d'un bouton et une boutonnière, une fermeture à boucles et à crochets, une attache Velcro®, des aimant, une fermeture ou attache à glissière 5
10. Tapis de selle selon l'une des revendication 1 à 9, dans lequel des moyens d'attache amovible sont agencés en correspondance sur le pourtour de la partie supérieur et le pourtour de la doublure. 10
11. Tapis de selle selon l'une des revendication 1 à 10, dans lequel la doublure comprend un textile absorbant l'humidité, de préférence d'un tissu hydrophile. 15
12. Tapis de selle selon la revendication 11, dans lequel le tissu hydrophile de la doublure comprend des fibres de coton, de lin, de chanvre, de polyester, de nylon, de polyamide et/ou de viscose. 20
13. kit de tapis de selle comprenant : 25
 - une partie supérieure comprenant une couche externe en tissu anti-pois et une couche amortissante ;
 - plusieurs doublures comprenant chacune un textile absorbant l'humidité; et 30
 - des moyens d'attache réversible de la partie supérieure aux doublures, agencés en correspondance sur la partie supérieure et chaque doublure, les doublures étant interchangeable. 35
14. Utilisation du tapis de selle selon l'une des revendications 1 à 12 ou du kit de la revendication 13, selon laquelle l'utilisateur assemble la partie supérieure à la doublure à l'aide les moyens d'attache réversible avant de le poser sur le dos d'un animal, sous une selle. 40
15. Utilisation du tapis de selle selon l'une des revendications 1 à 12 ou du kit de la revendication 13, selon laquelle l'utilisateur détache la partie supérieure de la doublure grâce aux moyens d'attache réversible après une activité équestre. 45

50

55

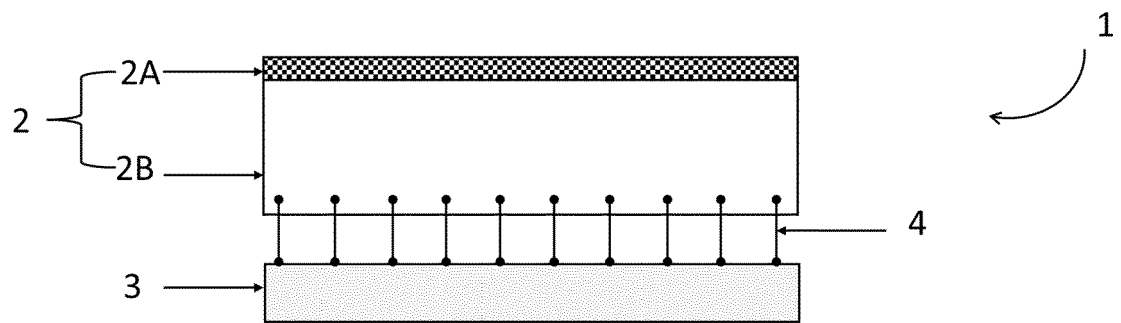


FIG. 1

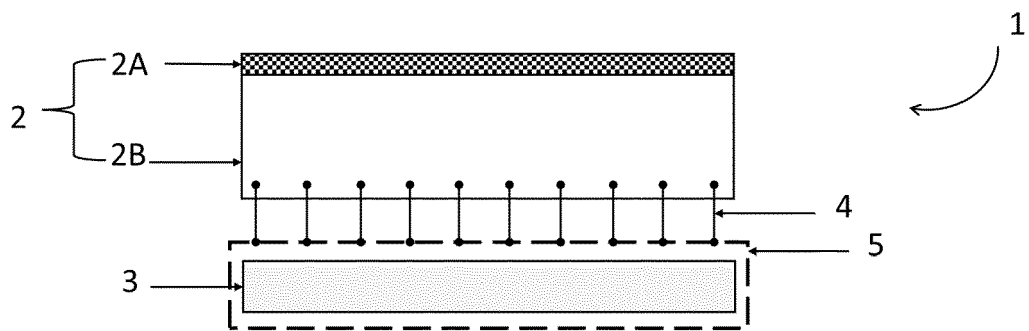


FIG. 2

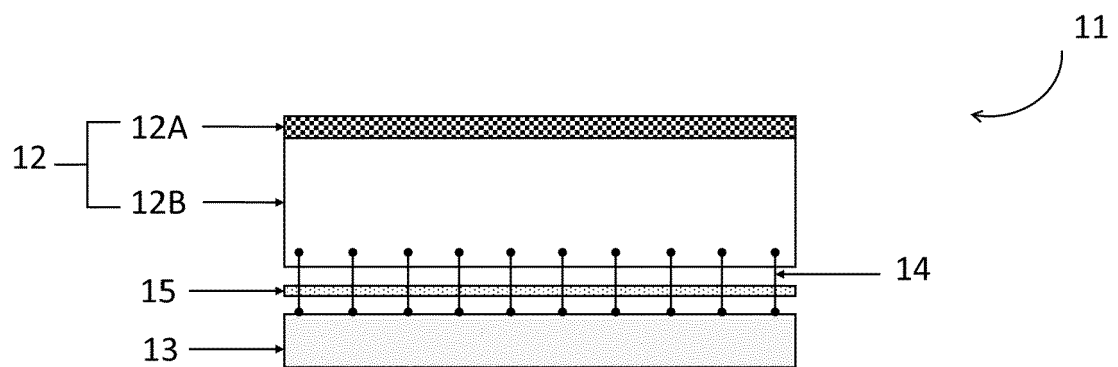


FIG. 3

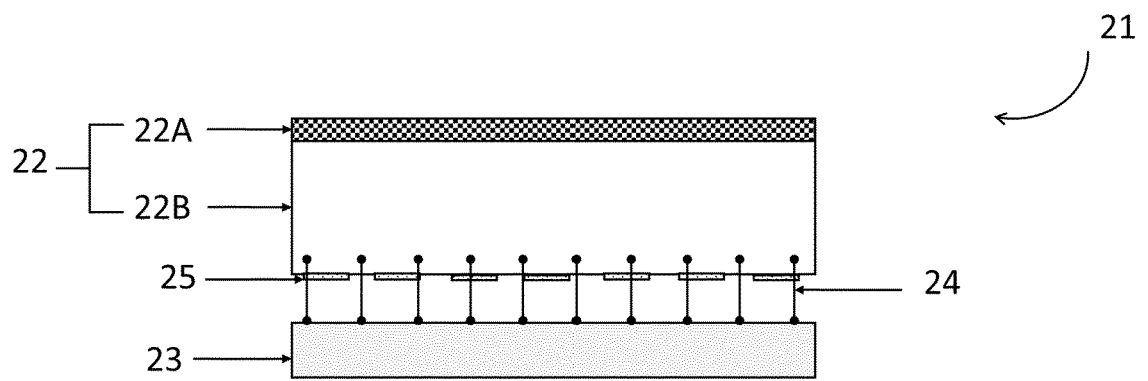


FIG. 4

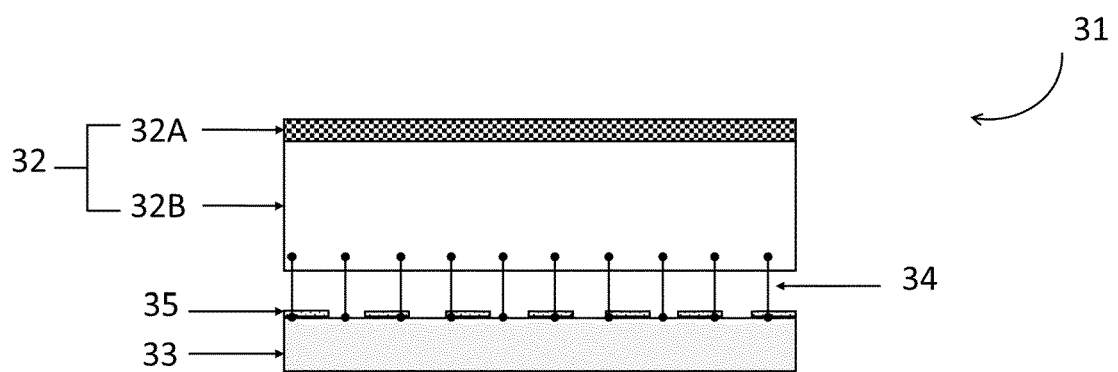


FIG. 5



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 24 15 8919

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	DE 20 2004 008549 U1 (SEIFERT MON [DE]) 16 septembre 2004 (2004-09-16)	1-6,8-15	INV. B68C1/12
A	* abrégé * * alinéas [0001] - [0024] * * figures 1-3 * * revendications 1-10 * -----	7	
Y	DE 20 2017 101337 U1 (WARMUP WELLNESS GMBH [DE]) 30 mars 2017 (2017-03-30)	1-6,8-15	
A	* abrégé * * alinéas [0001] - [0050] * * figure 1 * * revendications 1-11 * -----	7	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B68C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		27 mai 2024	Espeel, Els
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 24 15 8919

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27 - 05 - 2024

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	DE 202004008549 U1	16-09-2004	AUCUN	

15	DE 202017101337 U1	30-03-2017	AUCUN	

20				
25				
30				
35				
40				
45				
50				
55				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82